

COMMUNE DE DOMSURE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 octobre 2020 à 18h30
Convocation du 24 septembre 2020

Présents : Patrick Vacle, Lilian Billet, Brigitte Fischer

Xavier Bernard De Domsure, Jean-Paul Bouilloud, Jérôme Commaret, Brenda Costanzo, Pauline Michel.

Excusée : Mathilde Ferrier, Christine Drouilhet, Patrick Bouillet.

Secrétaire de séance : Jérôme COMMARET

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence en hommage aux personnes disparues lors des derniers événements.

1/ Projet d'aménagement du terrain de foot :

Monsieur le Maire et plusieurs membres du conseil ont rencontré l'architecte monsieur Brisé qui s'est déplacé sur site afin d'évaluer les travaux liés à la dégradation des vestiaires et l'implantation de la halle multi-sports. Selon les résultats de son étude, certaines modifications pourront être envisagées.

Il est possible de visiter des projets similaires à Sornay et Bruailles.

2/ Personnel communal :

- Corentin a adapté ses semaines de travail afin d'être présent les jours de marché.

- Camille, ATSEM aux écoles maternelles, sera prochainement en congé maternité. Il est nécessaire de prévoir son remplacement à compter de mi-décembre jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un appel à candidature sera lancé via le site du centre de gestion.

- Assurance collective : DEL2020-30

Monsieur le Maire rappelle :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de vous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **AUTORISE** le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.

- **INSCRIT** au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes.

3/ RPI

- Conseil d'Ecole du 13 octobre 2020

Les effectifs s'élèvent à 113 élèves sur le regroupement pédagogique intercommunal.

Ecole maternelle Domsure :

- Classe de madame Brunet (petits moyens) 24 élèves
- Classe de madame Dilhalaoua (grands moyens) 25 élèves

Ecole primaire Beaupont :

- Classe de madame Malinas (CE1 CE2) 22 élèves
- Classe de madame Robert (CE2 CM1) 23 élèves
- Classe de madame Ferlet (CM2) 19 élèves

La projection pour 2021 est de 100 élèves. En effet, une grosse classe de CM2 va partir et pour le moment les effectifs de rentrée ne compensent pas les départs.

Les projets annuels seront réalisés en fonction de la possibilité de financement du Sou des Ecoles et de l'évolution de la Covid-19.

Beaupont :

- *Séances de piscine pour les CE2/ CM1 de sept à décembre 2020 puis pour les CE1/CE2 au printemps*
- *Sortie spectacle dans le cadre « des petites scènes vertes » à Beaupont en février 2021 (spectacle d'avril dernier qui avait été annulé)*
- *Projet Batucada avec les intervenants musicaux de l'Agglo avec une représentation le 6/05 à la salle des fêtes de Pirajoux lors du Jazz Day : participation des classes de CE2/CM1 et CM2 ainsi que 2 classes de cycle 3 de Marboz (Projet réservé au CM : Les CE2 de Mme Robert ont quand même été intégré)*
- *connexion et discussion avec Thomas Pesquet lorsqu'il sera dans l'espace : projet commun avec le collège privé de Marboz et une dizaine d'école. Participation à des ateliers avec ALTEC*
- *Participation au Festival du Film d'Animation de Bourg en Bresse du 8 au 16 octobre 2020 : en raison du confinement, nous avons accès à un lien téléchargeable à 4 ou 5 films d'animation*
- *Engagement dans un défi solidaire autour du recyclage : nous devons valider au minimum 3 défis sur les 9 proposés. Lorsque 1000 défis sont validés, une mission d'électrification d'une école par l'ONG Electriciens sans frontières est réalisée dans un village défavorisé. Projet de visite du site d'enfouissement de la Tienne et déchetterie après un travail autour des déchets et de leur recyclage*
- *2 jours en fin d'année (avec une nuitée) à la Base de Montrevel et déplacement en vélo (en cours d'étude)*

Domsure :

- Projet « chant et expression corporelle » avec les intervenants musicaux
- Création d'une fresque dans la cour avec une intervenante
- Pas d'USEP cette année en raison de la crise sanitaire

La remise des dictionnaires aux élèves de CM1 se fera directement en classe et non pas lors de la cérémonie du 11 novembre.

- Répartition des charges de fonctionnement 2019 :

La commission des écoles s'était réunie le 06 mars 2020 afin d'effectuer la répartition des charges de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure. Ont suivi le report des élections municipales puis la situation Covid-19.

Afin d'émettre les titres nécessaires il convient de confirmer les délibérations suivantes :

- DEL2020-33

Beaupont devra reverser à Domsure **445,09 €** au titre de la participation aux charges de fonctionnement de la Garderie périscolaire 2019.

- DEL2020-34

Beaupont devra reverser à Domsure : **13.673.76 €** au titre des charges de fonctionnement 2019
Pirajoux reversera **4.936.62 €** au titre des charges de fonctionnement 2019.

- Demande de matériels école : DEL2020-35

Les devis pour l'achat d'un four et d'un petit réfrigérateur ont été validés.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un four et d'un réfrigérateur à l'école maternelle, en raison de la COVID-19 et afin de répondre aux exigences d'hygiène, dans le cadre des ateliers cuisine et stockage des aliments d'une part.

D'autre part, il est également nécessaire de procéder à l'achat de matériel pour faciliter le travail de l'employé communal.

Aucune somme n'ayant été inscrite au budget primitif 2020 « Commune » au compte 2188 pour l'achat de ce matériel pour l'école, et 2158 pour l'achat de ce matériel pour l'atelier, il convient de procéder à un virement de crédits

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **AUTORISE** le virement de crédits comme décrit ci-dessous.

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 020/020	1.027,10	
D020 dépenses imprévues investissement	1.027,10	
D 2188/21		359.80
D 2158/21		667.30
D21 immobilisations corporelles		1.027,10
Total	- 1.027,10	+ 1.027,10

- Scolarisation à domicile :

Monsieur le Maire Patrick Vacle et madame Mathilde Ferrier, adjointe en charge des affaires scolaires, ont rencontré la famille désireuse de scolariser leur enfant à domicile afin de valider l'enquête familiale selon l'article L131-10 du code de l'éducation. Tous les moyens sont mis en œuvre afin d'assurer l'épanouissement et l'instruction de leur enfant.

- Garderie « Les Ptits Beaudoms »

Monsieur Jonathan Poussin a été élu président de l'association.

- Restaurant scolaire :

De nouvelles obligations liées à la Loi EGALIM :

Au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Un menu végétarien devra être proposé au moins une fois par semaine.

4/ CA3B :

- Commissions thématiques :

Les élus se sont inscrits dans les différentes commissions thématiques 2020-2026 du Conseil Communautaire pour trois ans.

- Commission locale d'évaluation des charges transférées : DEL2020-31

Afin d'améliorer la gestion d'une politique publique, la CA3B et ses communes membres peuvent décider à quel niveau elle doit être organisée : communautaire ou communal. A chaque fois qu'une politique publique (compétence) change de niveau de gestion, les dépenses (charges) qu'elle représente sont prises en charge par le nouveau responsable (communes ou CA3B). Cependant, ces charges doivent être intégralement compensées par des ressources. Ainsi, à la fois pour l'ancien et pour le nouveau détenteur de la compétence, le changement n'a pas d'incidence sur l'équilibre de ses finances l'année suivant le transfert.

Pour identifier de la manière la plus collégiale et transparente possible le montant des charges transférées et donc savoir à combien la compensation devra s'élever, la CA3B a institué une commission spéciale, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette création est obligation légale (article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts).

Cette Commission est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est impérativement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Elle est convoquée à chaque transfert de charges et tous les membres ont droit de vote, même si leur commune n'est pas concernée par le transfert.

Une fois la Commission renouvelée par le Conseil communautaire, chaque commune est libre de désigner son représentant.

CONSIDERANT que par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la création et la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La composition est fixée à un représentant et un suppléant par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

A cet effet, il est proposé que Monsieur VACLE Patrick en qualité de titulaire et Madame FISCHER Brigitte, en qualité de suppléante, représentent la commune de DOMSURE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° DC.2020.059 du Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 27 juillet 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Que Monsieur VACLE Patrick, en qualité de titulaire et Madame FISCHER Brigitte, en qualité de suppléante représenteront la commune de DOMSURE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

5/ Forêt-Affouage :

11 affouagistes intéressés.

La réunion de distribution des lots de coupes de bois est programmée le dimanche 15 novembre 2020, à 9h00, sur le terrain, en raison des règles de distanciation et du respect des gestes barrières. Un plan sera joint aux convocations.

Pour rappel le tarif est de 6 € la stère.

6/ Urbanisme :

Le service ADS de Montrevel en Bresse, qui instruit tous les dossiers d'urbanisme, s'est montré assez pointilleux sur certains dossiers de permis de construire.

7/ SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :

La réunion de la commission du SDIS est prévue le 11 novembre 2020 à 9h00.

8/ Divers

- Syndicat Bresse Suran Revermont

Pour rappel, les quatre anciens syndicats intercommunaux (Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint-Amour Coligny) ont fusionné au 1^{er} janvier 2019. La CA3B avait pris la compétence de l'eau potable. Finalement, elle se voit dans l'obligation de déléguer cette compétence au syndicat.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service eau potable pour 2019.

A noter 1.000 kms de réseaux et 3 millions de m³ d'eau vendus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport.

La délibération sera prise par la CA3B selon sa compétence.

- Marché local

Une demande de branchement provisoire sera faite à EDF afin de faciliter le raccordement des différents étals.

Pour des raisons de sécurité et pour respecter la distanciation et les gestes barrières, le marché sera installé sur le terrain stabilisé.

Les associations intercommunales sont très intéressées pour participer à la tenue d'un stand notamment la vente de sapins par les membres de la Garderie le 04 décembre.

- Covid-19 : DEL2020-32

Monsieur le Maire explique que dès le début du confinement, un courrier en date du 24 mars 2020 a été envoyé aux deux locataires de bâtiments communaux, à savoir le Bar-Restaurant « Chez Nathaly » et le Cabinet Infirmier « Foyer Soleil », précisant que les loyers des mois de mars et avril 2020 étaient suspendus.

La crise sanitaire s'est prolongée imposant la fermeture des deux bâtiments également sur le mois de mai.

Il avait alors été décidé d'annuler les loyers pour la période de crise sanitaire du 15 mars au 1^{er} juin 2020.

Suite aux dernières annonces du Premier Ministre, la fermeture est à nouveau effective à compter du 30 octobre 2020 pour les bars-restaurants.

Afin de continuer à soutenir les commerces locaux pour la vie du village, monsieur Le Maire propose de réitérer cette action en annulant le loyer du mois de novembre 2020 pour un montant de 571,86 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'annulation des loyers pour la période de crise sanitaire du 1^{er} au 30 novembre 2020 pour un montant de :

- Restaurant « Chez Nathaly » : 571,86 € TTC

- Bennes de tri :

Des incivilités sont à nouveau à déplorer au pied des bennes de tri.

Certains confondent bennes de tri et déchèterie.

Un affichage sera exposé précisant le lieu et les horaires de la déchèterie de Pirajoux.

Pour rappel des sanctions pénales :

- Contravention de la 2nde classe d'abandon « simple » de déchets- article R 632-1

- Contravention de la 5^ème classe d'abandon de déchets à l'aide d'un véhicule - article R 635-8

- Contravention de la 4^ème classe d'entrave à la circulation - article R 644-2 du code pénal.

Par ailleurs, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75.000 € d'amende le fait d'abandonner déposer ou faire déposer des déchets dans des conditions contraires aux dispositions du code de l'environnement (article L 541-46 du code env.)

Le prochain conseil municipal sera le jeudi 10 décembre 2020 à 19h30